

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)¹

**Abschlussprüfung / Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Technischer Modellbauer und Technische Modellbauerin**

¹ dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DU CERTIFICAT (FR)¹

**Examen de fin / Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue
à la profession de Maquettiste technique**

¹cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Réalisation de modèles, prototypes et produits relevant de la construction de maquettes
- Réalisation d'ébauches et de documents de fabrication
- Planification, conception et fabrication de modèles de création et d'architecture, de modèles de moulage, de modèles de carrosserie, de moules, de gabarits et de dispositifs d'essai, ainsi que de produits additifs (en fonction du domaine d'application)
- Planification et préparation des flux de travail
- Modification et remise en état de modèles, prototypes et produits relevant de la construction de maquettes
- Application de procédés de fabrication manuels, mécaniques et additifs
- Traitement et travail de matériaux et de matières auxiliaires
- Application de procédés de fabrication assistés par ordinateur
- Utilisation de la technique d'entraînement et de commande
- Utilisation de méthodes et de procédés d'essai
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Prise de mesures relatives à la protection de la santé et de la sécurité au travail
- Prise de mesures relatives à la rentabilité, à la protection de l'environnement et à la durabilité.

4. EVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR /A LA DETENTRICE DU CERTIFICAT¹

Les maquettistes techniques travaillent dans des entreprises artisanales et industrielles, dans les domaines de la construction de modèles de carrosserie, de la construction de modèles de moulage, de la construction de maquettes illustratives, de la construction de moules, de la construction de moyens de contrôle et de dispositifs et de la fabrication additive de pièces et de petites séries.

¹cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

***Explication**

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme du certificateur Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie
Niveau (national ou international) du certificat ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANZ AT] du 20 novembre 2013 B2).	Système de notation / conditions d'octroi 100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant Examen de brevet de maîtrise pour le métier de maquettiste (règlement relatif au diplôme de technicien supérieur en maquettisme – MbauMstrV) Technicien commercial/Technicienne commerciale pour la gestion d'entreprise (Code de l'artisanat allemand [HwO]) Technicien supérieur/Technicienne supérieure (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle du domaine technique)	Accords internationaux Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
Base légale du certificat Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Maquettiste technique en date du 04.08.2026 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 233)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise/organisme de formation certifié et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

Durée de la formation : 3,5 ans.

Système de formation « en alternance » :

Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification.

Formation en entreprise/organisme de formation certifié et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.

Vous trouverez des **informations supplémentaires** à :

www.berufenet.de

www.europass-info.de